

DEMANDE DE CONGÉ SPÉCIAL (PLA)

Personnel de soutien

Date de la demande: _____ / _____ / _____
Année Mois Jour

No d'employé: _____ **NOM:** _____
Nom de l'établissement: _____ **Poste:** _____

Ces congés doivent être pris en **деми-ournée ou en journée complète seulement.**

En vertu de l'article 5-1.01 (h) de la convention collective et de l'entente signée par l'Union indépendante des employés de soutien et la Commission scolaire Lester-B.-Pearson, je demande un congé spécial sans perte de salaire pour la date suivante et l'une des raisons suivantes (**TOUS les employés doivent indiquer le nombre exact de minutes d'absence du travail**):

Date d'absence _____ / _____ / _____ **Durée d'absence** _____ min
Année Mois Jour

Une raison personnelle et confidentielle; la raison n'a pas besoin d'être dévoilée - **maximum de 2 jours.**

Un rendez-vous médical* - examens particuliers requis, consultation d'un spécialiste ou chirurgie d'un jour pour la personne salariée ou un membre de sa famille immédiate** - **une par année scolaire.**

Une maladie* lorsque tous les journées de maladie ont été utilisées - **une par année scolaire.**

La remise de diplôme à un membre de la famille immédiate**. Le jour de l'événement: études secondaires, collégiales ou universitaires seulement - **une par année scolaire.**

Une maladie grave d'un membre de la famille immédiate** nécessitant la présence de la personne salariée durant les heures de travail, soit dans un établissement de santé ou au domicile où la personne gravement malade est soignée. *La personne salariée doit présenter un certificat médical indiquant qu'elle doit être présente auprès du malade pendant les heures du travail* - **maximum de 3 jours.**

La naissance d'un petit-fils ou d'une petite-fille - **une par année scolaire.**

La célébration des fêtes religieuses suivantes: **maximum de 3 jours.**

a) **de la foi juive:** Rosh Hashanah - le 16 (sam.) & 27 (dim.) septembre, Yom Kippur - le 25 septembre

b) **de l'Église chrétienne orthodoxe:**

Calendrier julien: Épiphanie - 7 janvier (vendredi), Vendredi saint - 3 mai

Calendrier grégorien: Annonciation - 25 mars, Vendredi saint - 29 mars

c) **les grandes fêtes des autres religions** structurées reconnues auxquelles la personne salariée peut prouver son appartenance.

Le perfectionnement professionnel, avec autorisation préalable - doit être relié au travail de la personne salariée - **maximum de 3 jours.**

Titre du cours ou de l'atelier: _____

N.B.:

• Dans les circonstances exceptionnelles, la journée pour maladie grave, rendez-vous médical et d'autres maladies, pourrait être prolongée à un congé de 5 jours ou plus. Dans ce cas, **la personne salariée doit produire à ses frais**, un billet de médecin confirmant la raison de son absence.

* Un certificat médical **peut être exigé par les Ressources humaines**. Dans ce cas, la CSLBP rembourse les frais, le cas échéant, sur présentation de son absence.

** La famille immédiate inclut: le/la conjoint/e, l'enfant, l'enfant du conjointe/de la conjointe, la mère, le père, le frère, la soeur ou les grands-parents.

Signature de la personne salariée

Signature de la direction

RETOURNER CE FORMULAIRE DIRECTEMENT À SHARON LINGLE - RESSOURCES HUMAINES